

# En pratique, gestion des déchets et du linge chez des résidents BMR, BHRe

9ème journée destinée aux EHPAD d'Île de France – Mercredi 3 octobre 2018

> Christine NICOLAS, cadre hygiéniste – Céline LEPRINCE-LOGE, praticien hygiéniste -EOH inter-établissement



1) Présentation de l'établissement

Le CH de PLAISIR



### Sommaire de la présentation

#### **Descriptif**:

- 1) Présentation de l'établissement
- 2) Retour d'expérience du CH de Plaisir sur l'optimisation du circuit DASRI
- 3) La bonne gestion des DASRI
- 4) La prise charge des BMR dans les EMS
- 5) Les précautions complémentaires en EMS
- 6) Conclusion

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOG
- EOH inter-établissement

2



### Le Centre Hospitalier de PLAISIR,

2<sup>ème</sup> établissement du Sud Yvelines, 1200 lits et places, déployés principalement sur 2 sites

- Un secteur sanitaire: 40 lits de médecine, 26 lits de psychogériatrie, 54 lits de SSR, 64 lits de USLD, 33 lits de rééducation, 2 HJ, 2 accueils de jour Alzheimer, des consultations spécialisées et un centre d'Imagerie (nouvel hôpital).
- Un secteur de santé mentale : 133 lits d'hospitalisation complète adulte, 71 places HJ adulte et 79 places de pédopsychiatrie.
- Un secteur EHPAD: 220 lits.
- Un **secteur Handicap**: 420 lits et places, dont 80 lits MAS, 90 lits de FAM, 100 lits de FAMPHV, 80 lits de foyers de vie, et 55 places d'EMP enfants.



# 2) Retour d'expérience du CH de Plaisir sur l'optimisation du circuit DASRI

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE
- FOH inter-établissement

.



#### Le contexte de l'évaluation des DASRI

- Travail débuté en 2011 par l'EOH par une évaluation du circuit des DASRI (à l'occasion de « diagnostics hygiène » )
- Thème qui a fait l'objet d'une réserve lors de la visite de certification en 2012
- Thème repris par la **commission Développement Durable** de l'établissement en 2012 :
  - Audit externe sur tous les déchets
  - Proposition d'un plan d'actions général
  - Formation à grande échelle de l'encadrement et des professionnels.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE -EOH inter-établissement

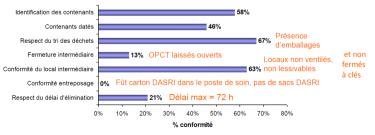
6



### Les résultats des évaluations de l'EOH

> 2011

Sur 24 unités évalués



→ actions correctives mises en place au niveau des contenants et locaux intermédiaires + sensibilisations de tous les professionnels (dont nouveaux arrivants, CoH) et début du suivi du tonnage des DASRI / DAOM.



### La visite de certification :

### > un levier d'actions important

- Réserve lors de la visite de certification en 2012 sur la gestion des déchets :
  - DASRI non protégés : GRV ouverts, pas de local final fonctionnel
  - Pas toujours de **supports** pour les collecteurs à aiguilles
  - Pas de petits sacs poubelles DASRI
  - Pas de supports de sacs DAOM et DASRI sur les chariots
  - Pas de notice d'utilisation des fûts, des collecteurs
  - Filière déchets radioactifs à revoir (pas de local identifié, pas de mesure de la radioactivité)
  - Pas de procédure concernant les mesures de protection du personnel.



### Le plan d'actions DASRI (1/2)

- Réalisation d'un local final DASRI / déchets radioactifs conforme
- Mise à jour des procédures sur les déchets : tri DASRI/DAOM et déchets radioactifs
- Réalisation d'affiches sur le circuit des déchets et la protection du personnel
- Organisation d'un forum déchets à destination de tous les professionnels
- Changement des modalités de tri des DASRI / DAOM : test dans une unité et extension à l'ensemble de l'établissement
- Changement de collecteurs OPCT (harmonisation et adapté à l'activité) + plateaux de soins en lien avec la Pharmacie.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE EOH inter-établissement

9

11



### Le plan d'actions DASRI (2/2)

- Réalisation de supports sur les filières déchets (livret, réglette de tri) et diffusion lors de la semaine développement durable
- Formations régulières sur les déchets réalisées pour tous les professionnels
- Formation des chauffeurs par l'EOH aux PS (déchets, AES)
- Évaluations régulières sur les déchets dans les unités (OPCT et tri des déchets) et du circuit de ramassage des fûts cartons :
  - Pour rappeler les protocoles
  - Pour adapter la fréquence de ramassage à l'activité du secteur.
- Le suivi du tonnage de DASRI est un bon indicateur.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE -EOH inter-établissement

10

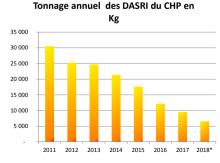


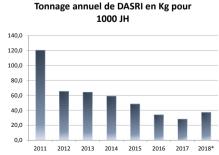
### Résultats du dernier audit DASRI > mars 2018

SITE	Présence d'affiche tri poste de soins		Délai d'entreposa ge respecté		Sacs et fûts carton ne contiennent que des DASRI	remplissage	Absence de cartons DASRI postes de soins /chambres	Sacs DAOM ne contiennent que des déchets ménagers		Local intermédiair e déchets propre		Absence de sacs à terre	Chariots de soins équipés en double support sacs poubelle	conf par i	ux de formité unité ( chariot)
CHP	<b>2</b> 59%	<b>13%</b>	<b>97%</b>	<b>89%</b>	<b>39%</b>	<b>100%</b>	<b>%</b> 89%	<b>97%</b>	<b>1</b> 00%	<b>96%</b>	<b>972%</b>	<b>1</b> 00%	<b>31%</b>	(1)	76%
Sanitaire	<b>244%</b>	<b>22%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>250%</b>	<b>100%</b>	<b>971%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>86%</b>	<b>250%</b>	<b>100%</b>	<b>22%</b>	<b>(</b>	73%
EHPAD	<b>25%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>967%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b></b>	84%
Handicap	<b>36%</b>	<b>0%</b>	<b>88%</b>	<b>975%</b>	<b>22%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>91%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>@60%</b>	<b>100%</b>	<b>2</b> 10%	<b>(</b>	68%
psychiatrie	<b>88%</b>	<b>33%</b>	<b>100%</b>	<b>86%</b>	<b>33%</b>	<b>100%</b>	<b>85%</b>	<b>100%</b>	<b>1</b> 00%	<b>2</b> 00%	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>25%</b>	<b></b>	81%

# Centre Hospitalier de PLAISIR

### Le suivi du poids des DASRI





\* 2018 : données provisoires (en cours)



### Le coût de la filière DASRI

#### • Données du CH JM Charcot 2017 (site de santé mentale) :

Filière de déchets	Coût TTC / Tonne	Coût TTC / Kg	
DASRI	5791,50 €	5,80 €	X 35
DAOM	166,80 €	0,17 €	<b>7</b> ×33

Données de HGMS 2017 (site gériatrique) :

Filière de déchets	Coût TTC / Tonne	Coût TTC / Kg	
DASRI	462,80 €	0,46 €	<b>(</b>
DAOM	136,53 €	0,14 €	

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE EOH inter-établissement

.

X 3,4



### 3) La bonne gestion des DASRI

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE - EOH inter-établissement

14



## La bonne gestion des DASRI >audit général

- Il convient de faire des évaluations de tout le circuit : un audit externe peut aider à réaliser le diagnostic :
  - Les filières déchets de l'établissement : DAOM / DASRI / radioactifs ? / médicaments ? / papiers/cartons / verre / autres ?
  - Les modalités de tri : que met-on dans les DASRI ?
  - Les types et tailles de contenants, et leur conformité : sacs / fûts / collecteurs OPCT
  - Les locaux de stockage et leur conformité : locaux intermédiaires et finaux
  - Le circuit logistique
  - Qui fait quoi ? Soignants et agents logistiques
  - Le suivi des poids des déchets, notamment DAOM / DASRI
  - Voir si on répond à la règlementation par rapport au nombre de collectes hebdomadaires sur l'établissement selon le tonnage de DASRI global.



# La bonne gestion des DASRI > rappel de la définition des DASRI

#### Revenir la définition des DASRI :

"déchets soumis à la première section du chapitre V-III du code de la santé publique qui : - soit présentent un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des microorganismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants ;

- soit même en l'absence de risque infectieux, relèvent de l'une des catégories suivantes :
  - matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
     produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption,
  - déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables."



# La bonne gestion des DASRI > le protocole de tri

- Dans les DASRI, on devrait trouver uniquement :
- Déchets de soins souillés de sang et/ou de produits biologiques,
- Déchets à risque infectieux : protections et EPI quand CD, GEA
- OPCT (dans collecteurs)
- · Rasoirs si souillés.

- Dans les DASRI, on ne devrait pas trouver :
- Du matériel de soins non utilisé : « risque psycho-émotionnel »
- Des médicaments : ampoules, flacons, poches de médicaments et solutés : risque toxique
- Des rasoirs
- Des matériels de soins non à risque infectieux : tubulures et sondes de nutrition, poches et tubulures de perfusion SC
- Protections
- EPI : gants / masques / tabliers non souillés de produits biologiques.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGI FOH inter-établissement

1



# La bonne gestion des DASRI > les contenants (1/2)

#### • Les contenants DASRI doivent être adaptés à la production :

- Taille des fûts cartons
- Taille des sacs DASRI en fonction des supports chariots
- Taille des collecteurs OPCT : attention au petits collecteurs non adaptés aux collectivités (les DM doivent être éliminés horizontalement).

#### • Sachant que:

- Les sacs et collecteurs DASRI doivent être ouverts si besoin (ne pas multiplier l'ouverture de sacs et collecteurs)
- Ils doivent être éliminés après une série de soins. Les fûts cartons DASRI (même en cours) doivent rester dans les locaux intermédiaires

© Garder à l'esprit que ni le poste de soins, ni la chambre du résident n'est un lieu de stockage des DASRI : le local intermédiaire est dédié au stockage des déchets et du linge sale.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE -EOH inter-établissement 10



# La bonne gestion des DASRI > les contenants (2/2)

### • Ils doivent être correctement utilisés. Respect de :

- L'identification de l'établissement, de l'unité,
- Dates d'ouverture et fermeture.
- Fermetures provisoires (fûts, collecteur OPCT)
- La limite de remplissage (fûts, collecteur OPCT)
- Fermetures définitives (fûts, collecteur OPCT)
- L'utilisation des supports pour les collecteurs OPCT : supports paillasse, supports chariots, supports plateaux, en prévention du risque AES.



### La bonne gestion des DASRI

- > contrats avec les prestataires déchets
- > suivi des tonnages et des coûts

### • Vérifier les contrats avec les prestataires déchets :

- Le coût de location de bennes / collecte de fûts cartons > choix du contenant final
- La facturation au poids estimé ou réel ?
- La fréquence de collecte en adéquation avec le tonnage de l'établissement (respect de la règlementation).

### • Suivre régulièrement le tonnage des DASRI / DAOM :

- L'évolution du poids en fonction des actions réalisées
- Rapporter le poids des déchets à l'activité
- Faire une rétro-information aux unités.



### 4) La prise en charge des BMR dans les EMS

23



### La prise en charge des BMR dans les EMS:

### > le respect des Précautions Standard (PS)

- Portage de BMR, notamment d'entérobactéries BLSE : portage digestif.
- La prévention de la transmission des BMR / BHRe passe par :
  - l'hygiène des mains, notamment avec les PHA,
  - la gestion adéquate des excreta : lave-bassins, sacs protecteurs, port du tablier à UU pour les toilettes,
  - la gestion adéquate des déchets et du linge,
  - l'entretien correct de l'environnement (surfaces hautes, matériels) avec un détergent-désinfectant.
- L'organisation des soins est primordiale : matériels adaptés, correctement utilisés ++++



La prise en charge des BMR dans les EMS: le respect des Précautions Standard (PS) > gestion des excreta

#### • Excreta:

- Tablier à UU changé entre chaque résident
- Protections éliminées dans un sac DAOM dans une poubelle type « clipot » dans la chambre, poubelle dédiée au soins.
- Si bassins: utilisation correcte du lave-bassin (vidange dans le LB)
- Si sacs protecteurs de bassins / urinaux / seaux de chaise percée ou de douche : élimination dans les DAOM.



### La prise en charge des BMR dans les EMS: le respect des Précautions Standard (PS) > déchets

- Déchets : supports adéquats sur les chariots de soins, chariots de médicaments, nursing, etc...
- Organisation des supports de déchets :
  - Guéridons des soins ou plateaux de soins amenés au plus près du soins / risque AES
  - Chariots de soins avec doubles supports : DASRI / DAOM
  - Chariots de médicaments / chariots de nursing : chariots restant dans le couloir : supports DAOM.
- Les EPI: gants, masques, tabliers à UU sont à éliminer en DAOM.
- Tous les déchets ne sont pas à éliminer dans les DASRI.



### La prise en charge des BMR dans les EMS: le respect des Précautions Standard (PS) > déchets / toilette

R114: Il est fortement recommandé d'éliminer tous les équipements de protection individuels (EPI) avant de quitter la chambre du patient justifiant des mesures complémentaires de type contact. (AF)

Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires de type contact – SFHH – avril 2009

Changement de tablier à UU entre chaque résident (lors des toilettes / changes) pour respecter les Précautions Standard et prévenir les risques de transmission croisée.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE FOH inter-établissement

2



### La prise en charge des BMR dans les EMS: le respect des Précautions Standard (PS) > Linge

#### • Linge:

- Supports de tri (doubles, ou quadrisacs) restant dans le couloir
- Pas de dépose intermédiaire sur le sol, adaptable ou lit
- Dépose sur des supports adaptés (tablette au niveau des lits si existe) ou contenant dédié
- Entretien des supports après chaque utilisation avec un détergentdésinfectant de surface.

Pas de suremballage ou de filière « linge contaminé » pour les patients porteurs de BMR : traitement de tout le linge à haute température.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE EOH inter-établissement 26



La prise en charge des BMR dans les EMS: le respect des Précautions Standard (PS)

Garder à l'esprit que la prévention de la transmission croisée des germes, qu'ils soient résistants ou non, passe par les respect des **Précautions Standard** et non par l'utilisation systématique de la filière DASRI et par l'utilisation d'une filière « linge contaminé ».



5) Les précautions complémentaires en EMS



### Les précautions complémentaires (PC) en EMS

- Dans les EMS, les PC sont mises en place que dans des cas de situations à risque infectieux particulières :
  - **PCC** : si gale, pédiculose, infection à *Clostridium difficile*, Gastroentérite aiguë (GEA), BHRe...
  - PCG: si infection respiratoire (IRA), grippe, ...
  - PCA : si suspicion de tuberculose, de rougeole, zona étendu...

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGI

20



### Les précautions complémentaires (PC) en EMS

R111: Bien que réglementaire, il est recommandé de ne pas considérer comme des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), les déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM) issus d'un patient auquel s'appliquent les précautions complémentaires de type contact. (AM)

Il est recommandé d'éliminer de la chambre, de manière pluri-quotidienne les DASRI des patients porteurs de BMR. (AM)

Du fait de la nature du micro-organisme impliqué, il est parfois légitime d'éliminer certains DAOM selon le circuit des DASRI; c'est par exemple le cas de recommandations spécifiques pour les infections à *Clostridium difficile*. Évolution depuis
2009 :
PS « strictes »
pour les patients
BMR en EMS

Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires de type contact – SFHH – avril 2009

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE -EOH inter-établissement

30



# Les précautions complémentaires en EMS > gestion des déchets

### • Déchets :

- Utilisation d'une Unité Mobile de Protection (UMP) ou à défaut d'un guéridon de soins devant la chambre concernée
- Les protections restent en DAOM, sauf en cas de *Clostridium difficile*, GEA et BHRe (selles à risque infectieux important).
- Les EPI dans le cadre de la mise en place de PC (gants, masques, tabliers, surblouses) vont en DASRI : CD, GEA, gale, BHRe par rapport à la forte contagiosité.



## Les précautions complémentaires en EMS > gestion du linge

#### • Linge:

- Si parasites (gale, pédiculose, punaises) : linge du résident, et grand et petit plat mis dans des sacs plastiques (ou sac à lien hydrosoluble)pour un traitement par un produit acaricide, puis filière habituelle.
- Sinon, pas de suremballage nécessaire car le linge est traité à haute température par les prestataires de linge.
- Si linge traité par la famille : peut être mis dans un sac plastique pour éviter la manipulation.

Ponc pas d'utilité d'une filière « linge contaminé ».

R110: Il est fortement recommandé de ne pas pratiquer un traitement spécifique de la vaisselle, des ustensiles et du linge utilisés chez un patient auquel s'appliquent les précautions complémentaires de type contact. (AF)

Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires de type contact – SFHH – avril 2009



### 6) Conclusion



33



#### **CONCLUSION**

- La gestion des déchets de soins et du linge a été réalisée il y a des années selon le **principe de précautions** : encore ancré dans les mentalités.
- Les restrictions budgétaires dans les hôpitaux nous impose de revoir ce principe et de réfléchir aux mesures qui concourent vraiment à la prévention du risque infectieux.
- Les actions de prévention de la transmission des BMR et des BHRe dans les établissement doivent être ciblées sur le **respect des Précautions Standard**, notamment l'hygiène des mains avec les PHA, la gestion des excreta et l'entretien de l'environnement.

Christine NICOLAS et Céline LEPRINCE-LOGE EOH inter-établissement

34